canons importants pour la discipline de l'Église, le règlement des mœurs publiques, l'extension du droit d'asile accordé aux églises, et les rapports entre l'Église et l'État, fut le dernier événement important du règne de Clovis, qui se plut à en sanctionner les actes.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

### PARTAGES ET GUERRES CIVILES. L'AUSTRASIE ET LA NEUSTRIE.

#### 19. PREMIER PARTAGE (1).

| *Rois de Metz.* | *Roi d'Orléans.* | *Roi de Paris.* | *Roi de Soissons.* |
|---|---|---|---|
| — | — | — | — |
| THÉODORIC ou THIERRI Ier. 511-534. | CLODOMIR. 511-524. | CHILDEBERT Ier. 511-558. | CLOTAIRE Ier. 511-558. |
| THÉODEBERT Ier. 534-548. | | | roi de Soissons et de Metz. 555-558. |
| THÉODEBALD. 548-555. | | | |

CLOTAIRE Ier, seul roi de toute la monarchie, 558-561.

Les lois établies chez les peuples d'origine germanique appelaient tous les fils à succéder avec un droit égal aux domaines de leur père. Le soin qu'avait pris Clovis d'exterminer tous les autres princes de la famille mérovingienne, et le prestige dont ses conquêtes avaient entouré sa puissance, ayant aussi assuré à ses enfants l'hérédité de sa couronne, ses quatre fils succédèrent à son titre comme à ses domaines, sans que personne songeât à contester ce droit à aucun d'eux. Ce fut le premier exemple de ces partages de la monarchie, qui devinrent, comme nous le verrons bientôt, la source d'une foule de crimes atroces et de guerres civiles. La manière dont les quatre fils de Clovis partagèrent les états de leur père paraîtrait incompréhensible, si l'on ne se rappelait la nature des possessions dont ils se composaient. (Voir le numéro précédent.) Mais les bizarreries de ce partage s'expliquent naturellement par le désir que devait avoir chacun des frères de réunir dans son lot, en quantité à peu près égale, les établissements Francs et les domaines royaux, dispersés dans toute l'étendue des Gaules, et peut-être aussi les productions des diverses provinces. Ainsi *Théodoric* ou *Thierri Ier*, l'aîné des fils de Clovis, réunit aux provines Franques des deux rives du Rhin jusqu'à la Meuse, les villes de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Troyes, et, en outre, plusieurs autres situées dans l'Aquitaine, dont il fallut toutefois refaire la conquête. *Metz* était la capitale de ce prince. Le second, *Clodomir*, roi d'*Orléans*, eut en partage la Gaule centrale avec le Maine et l'Anjou, auxquels il joignit encore la Novempopulanie, province de l'Aquitaine, située au pied des Pyrénées. *Childebert*, roi de *Paris*, possédait à la fois les provinces entre la Somme et la Seine, plusieurs des villes de l'Aquitaine, et Paris pour capitale. Enfin, le plus jeune des quatre, *Clotaire*, roi de *Soissons*, obtint, outre cette ville et celles de Laon, Saint-Quentin et Amiens, tout le pays entre la Somme, l'Océan et les embouchures de la Meuse et du Rhin, et reçut aussi, comme les autres, une portion de la fertile Aquitaine.

(1) Plusieurs historiens, qui donnent sans difficulté le titre de rois de France aux prédécesseurs de Clovis, le refusent à ceux des descendants de ce prince qui n'ont pas régné à Paris; et cependant les rois d'Austrasie, de Soissons, d'Orléans, de Bourgogne et d'Aquitaine y ont autant de droits que les vingt-deux auxquels il est exclusivement attribué par ces historiens : nous ne négligerons donc pas leur histoire, qui est celle de nos provinces orientales et méridionales; mais, pour éviter la confusion, à chaque partage de la monarchie, nous réunirons dans un petit tableau les noms des princes qui ont régné pendant la durée de ce partage.



**20. CONQUÊTES ET EXPÉDITIONS GUERRIÈRES.** — Il semblerait que l'effet d'un tel partage devait être d'arrêter les progrès de la puissance naissante des Francs; il n'en arriva pourtant point ainsi. C'est que ce partage ne fut, comme nous l'avons expliqué, qu'un partage de possessions territoriales, sans que la nation se considérât elle-même comme partagée. « Les Francs s'appartenaient à eux-mêmes. » Chacun des princes avait bien ses compagnons d'armes, ses fidèles ou *Leudes*, comme on les appelait alors; mais ces leudes eux-mêmes conservaient, à ce qu'il paraît, la liberté d'aller combattre sous le commandement d'un autre chef, puisqu'on vit ceux de Thierri lui déclarer que, s'il ne voulait pas se mettre à leur tête, ils iraient combattre sous la conduite de l'un de ses frères. Il suffisait donc d'un chef pour conduire les guerriers francs au combat, et il s'en trouva toujours parmi les princes placés sur le trône.

Les expéditions entreprises par les fils de Clovis forment à elles seules toute l'histoire des règnes de ces princes, et accrurent notablement l'étendue de la domination Franque. — Un chef Saxon qui avait fait une invasion dans la Bretagne fut défait et tué par Thierri (en 515). Ce même roi profita des dissensions survenues entre les princes qui gouvernaient la *Thuringe* pour réunir à ses états (en 530) ce royaume, qui les touchait à l'est, et qui comprenait une partie assez considérable de l'Allemagne actuelle. — Les Saxons, peuple du nord de cette contrée, avaient aidé Thierri dans sa conquête. La réussite de cette entreprise détermina les Allemands et les Bavarois, qui occupaient les contrées situées au midi de la Thuringe, à reconnaître aussi la suprématie des fils de Clovis. — D'autres expéditions plus importantes occupaient ceux-ci dans la Gaule. Les Visigoths et les Bourguignons en possédaient encore plusieurs provinces (n°s 13 et 17) : les princes Francs étaient impatients de compléter la conquête de leur père. Un prétexte s'offrit bientôt pour attaquer les premiers. Amalaric, leur roi, avait épousé une sœur des rois Francs ; mais ce prince arien la maltraitait à cause de sa religion ; elle implora le secours de ses frères, qui coururent la venger (531). Childebert prit et pilla *Narbonne*, capitale d'Amalaric, délivra sa sœur, et ramena ses guerriers chargés des riches dépouilles des Visigoths; mais il n'eut pas l'habileté de s'affermir dans sa nouvelle conquête. Amalaric avait péri dans cette guerre ; son successeur reprit la *Septimanie*, où Childebert fit (en 542) une nouvelle expédition, qu'il poussa même jusqu'à Saragosse en Espagne; mais un riche butin fut encore le seul fruit que les Francs retirèrent de cette expédition, qui n'eut pas pour l'extension de leur puissance des résultats plus positifs que la précédente.

Il n'en fut pas de même en *Bourgogne*, où les princes Francs avaient porté la guerre, dès l'an 523, à l'instigation de leur mère Clotilde, impatiente de venger sur les fils de Gondebaud le massacre que ce prince avait fait de tous ceux de sa famille. Clodomir, qui avait continué la guerre à lui seul, périt, en 524, à la bataille de *Véséronce*, près de Vienne ; mais Childebert et Clotaire achevèrent (en 533) la conquête de la Bourgogne, et s'assurèrent la soumission des vaincus en leur laissant leurs lois et les formes de leur gouvernement.

Cette conquête avait mis de nouveau les Francs en contact avec les Ostrogoths, qui possédaient, ainsi que nous l'avons dit plus haut (n° 17), la *Provence*, enlevée aux Bourguignons



par leur roi Théodoric. Vitigès, l'un de ses successeurs, abandonna cette province à Théodebert, qui avait lui-même succédé (en 534) à son père Thierri. Le roi goth espérait, par cette concession, s'assurer les secours dont il avait besoin pour se défendre contre l'empereur d'Orient, Justinien, qui s'était aussi, de son côté, allié avec Théodebert en lui faisant l'abandon de ses droits sur l'Italie. Le prince franc les trompa tous les deux. Ne rêvant rien moins que la conquête des états de l'un et de l'autre, il passa les Alpes à la tête de cent mille guerriers, et se jeta sur l'Italie, où il fit un riche butin aux dépens du roi et de l'empereur. Mais les maladies contagieuses se mirent dans son armée, qu'il ne ramena qu'avec peine. Les riches dépouilles qu'ils avaient rapportées excitèrent cependant la cupidité des Francs et de toutes les tribus germaniques qui combattaient avec eux. De nombreuses bandes d'aventuriers francs et allemands se jetèrent sur l'Italie, que les Grecs et les Ostrogoths continuaient à se disputer. Les plus célèbres sont celles qu'y conduisirent, sous le règne de Théodebald, successeur de Théodebert, les ducs Leutharis et Buccelin, et qui furent taillées en pièces par le patrice Narsès (554).

**21. Massacres et guerres civiles.** — Clodomir, roi d'Orléans, avait péri, comme nous l'avons vu plus haut, dans une expédition en Bourgogne; mais il avait laissé plusieurs fils, dont la reine Clotilde avait pris la tutelle. Childebert et Clotaire, voulant s'approprier leurs états, les tirèrent des mains de leur aïeule, sous le prétexte de les faire reconnaître comme rois par la nation ; mais quand ils les eurent en leur pouvoir, ils envoyèrent à la vieille reine des ciseaux et une épée nue, en lui faisant dire de choisir quel sort elle préférait pour ses petits-fils : « S'ils ne doivent pas être rois, répondit la fière Clotilde, j'aime mieux les voir morts que tondus. » Ce fut en effet leur arrêt de mort. Le farouche Clotaire égorgea de sa main les deux aînés ; un troisième, sauvé par quelques serviteurs fidèles, se coupa lui-même les cheveux, et mourut abbé d'un monastère qu'il avait bâti à Nogent sur la Seine, petit village près de Paris, qui prit de ce prince le nom de Saint-Clodoald ou *Saint-Cloud*. Clotaire et Childebert se partagèrent la dépouille de Clodomir. — Bientôt une autre succession fit éclater entre eux la première des guerres civiles que se firent les descendants de Clovis. C'était celle de Théodebald, roi de Metz, mort sans enfants, après un règne de six ans (548-555), et qu'ils avaient déjà convoitée à la mort de

Thierri. La guerre fut sanglante, mais sans résultat pour Childebert, qui resta privé de la part qui devait lui revenir dans cet héritage. Il s'en vengea en excitant Chramne, l'un des fils de Clotaire, à se révolter contre son père; mais il mourut lui-même bientôt après (en 558), ne laissant que des filles : de sorte que le roi de Soissons, Clotaire Ier, demeura seul maître de toute la monarchie Franque. Le malheureux Chramne, resté seul exposé au ressentiment de son père, alla solliciter l'appui de Conobre, souverain de la Bretagne, province qui défendait encore son indépendance; mais ils furent vaincus, et Chramne, réduit à chercher un asile dans la chaumière d'un paysan, y fut étranglé et brûlé avec sa femme et ses filles, par l'ordre de son père. — Un an après (561), au jour même où avait eu lieu cette horrible exécution, remarque Grégoire de Tours, Clotaire mourut à Compiègne, dans la cinquante-et-unième année de son règne, en s'écriant au milieu de ses douleurs et de ses angoisses : « Hélas ! qui pensez-vous que soit ce roi du ciel qui fait mourir ainsi les plus grands rois de la terre? »

### 22. DEUXIÈME PARTAGE (1).

| *Roi de Paris.* | *Roi d'Orléans et de Bourgogne.* | *Rois de Metz ou d'Austrasie.* | *Rois de Soissons ou de Neustrie.* |
|---|---|---|---|
| — | — | — | — |
| CARIBERT ou CHERÉBERT. 561-567. | GONTRAN. 561-593. | SIGEBERT Ier. 561-575. | CHILPÉRIC Ier. 561-584. |
| | | CHILDEBERT II. 575-593. | CLOTAIRE II. 584-613. |
| | 593-596. | | |
| | THIERRI II. 596-612. | THÉODEBERT II. 596-612. | |
| | 612-613. | | |

CLOTAIRE II, seul roi de toute la monarchie, 613-628.

« Chilpéric, après les funérailles de son père, s'empara de ses trésors, et par ses présents il plia les plus importants

(1) Nous avons réuni dans ce tableau, comme nous l'avons fait pour le premier partage, tous les rois qui ont pris part à cette seconde division de l'empire Franc, jusqu'à la nouvelle réunion de toutes ses parties sous Clotaire II.



parmi les Francs à reconnaître son pouvoir. Aussitôt il se rendit à Paris et s'en empara; mais il ne put le posséder longtemps, car ses frères se réunirent pour l'en chasser, et firent ensuite entre eux quatre un partage régulier. Le sort donna à *Caribert* le royaume de Childebert, et *Paris* pour résidence; à *Gontran* le royaume de Clodomir, dont le siége était *Orléans*, et la Bourgogne; *Chilpéric* eut le royaume de son père Clotaire, et *Soissons* fut sa ville principale; à *Sigebert* échut le royaume de Thierri et *Reims* pour résidence. » (Grégoire de Tours.) Ce partage ne put néanmoins mettre fin aux querelles, qui éclatèrent surtout avec une nouvelle fureur à la mort de Caribert, survenue six ans après (en 567). En partageant entre eux ses états, ses frères ne purent s'accorder sur la possession de *Paris*. Ils décidèrent donc que cette capitale de l'empire des Francs leur appartiendrait en commun, et qu'aucun d'eux n'y pourrait entrer sans le consentement des deux autres. Mais tous les droits résultant de cette succession ne furent définitivement réglés que fort longtemps après, par le traité d'*Andelot*, signé (en 587) par Gontran et Childebert II.

Si l'on en excepte une double expédition de Sigebert contre les Avares (566-568), et les victoires remportées (en 570 et 576) par Mummolus, l'un des généraux de Gontran, sur les Lombards et les Saxons, leurs alliés, qui avaient envahi la Provence, les cinquante-deux années pendant lesquelles l'empire resta partagé, depuis la mort de Clotaire Ier jusqu'à l'époque où il devait se trouver de nouveau réuni sous un second Clotaire, ne furent guère remplies que par les fastidieuses querelles des princes, qui cherchaient à se précipiter du trône les uns les autres, et par les crimes horribles que leur mutuelle ambition leur fit commettre. Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, qui régna le plus longtemps (trente-deux ans), et que ses sujets n'appelaient que *notre bon roi Gontran*, avait pourtant commis plusieurs meurtres. Chilpéric, roi de Neustrie, dont le second fils, Théodebert II, s'illustra par son courage et périt dans les guerres civiles, dut aux crimes de son épouse Frédégonde les surnoms de *Néron* et d'*Hérode* de la France. Son règne de vingt-trois ans ne fut qu'une longue guerre contre son frère, le faible Sigebert, roi d'Austrasie, et contre Childebert II, fils de ce prince, et dominé comme lui par la fameuse *Brunehaut*. Ce dernier roi réunit à ses états ceux de son oncle Gontran ; mais en mourant il sépara de nouveau ces deux royaumes, et donna l'Austrasie au plus jeune de ses fils, *Théo-*

*debert II*, et Orléans avec la Bourgogne à l'aîné, nommé *Thierri II*. Ce dernier, après avoir arraché à son frère la couronne et la vie, réunit à son tour tout ce qu'avait possédé son père, et même la plus grande partie du royaume de Neustrie.

23. L'Austrasie et la Neustrie. — Des quatre royaumes formés par les deux partages entre les fils de Clovis et ceux de Clotaire, les deux principaux, les deux qui devaient survivre aux autres, furent, comme on vient de le voir, l'Austrasie et la Neustrie, séparées l'une de l'autre par la forêt des Ardennes et par le cours de la Meuse. Il est nécessaire d'arrêter un instant notre attention sur ce partage du royaume des Francs, qui avait une bien autre importance que celle d'une division géographique, comme le remarque l'habile historien qui en a le premier admirablement exposé les conséquences. « Il y a une cause, continue M. Guizot, à la disparition successive des autres royaumes Francs et à la prédominance comme à la lutte constante de ces deux-là. Les événements qui ont amené ce résultat ont pris leur source dans l'état des peuples et des pays.

» Les contrées qui formaient l'Austrasie étaient, dans la Gaule, les premières qu'eussent habitées les Francs; elles touchaient à la Germanie, et se liaient aux tribus de l'ancienne confédération Franque qui n'avaient pas passé le Rhin. De plus, après leurs expéditions de pillage et de guerre, ces peuples, au lieu de se fixer dans leurs nouvelles conquêtes, revenaient souvent avec leur butin dans leur ancien établissement..... Enfin la civilisation et les mœurs romaines n'avaient jamais pris pied sur les bords du Rhin aussi solidement que dans l'intérieur de la Gaule; les continuelles invasions des bandes barbares les en avaient à peu près expulsées. La population et les mœurs germaines dominaient donc dans l'Austrasie.

» Dans les pays qui formaient la Neustrie, au contraire, les Francs étaient moins nombreux, plus dispersés, plus séparés de leur ancienne patrie et des Germains leurs compatriotes. Les Gaulois les environnaient de toutes parts. Les Francs étaient là comme une colonie de barbares transportée au milieu du peuple et de la civilisation romaine.

» La prédominance appartint d'abord au royaume de Neustrie..... Quoi de plus simple? C'était en Neustrie que s'était établi Clovis avec la tribu alors prépondérante parmi les Francs. La conquête de la Gaule était le but vers lequel se portaient tous les efforts des Barbares, et la position plus centrale de la



Neustrie donnait, sous ce rapport, à ceux qui l'occupaient beaucoup d'avantages. Là ils trouvaient les richesses romaines et ces débris de civilisation qui procurent tant de moyens de supériorité. Là aussi les habitudes de la population romaine et l'influence du clergé favorisèrent le prompt développement de l'autorité royale.

» L'Austrasie, au contraire, était en proie aux fluctuations continuelles de l'émigration germaine : à peine une tribu s'y était-elle fixée qu'une autre venait lui disputer son territoire et son butin : les Frisons, les Thuringiens, les Saxons pesaient sans cesse sur les Francs établis aux bords du Rhin. Il fut facile au peuple et aux rois de Neustrie d'acquérir rapidement une consistance et un pouvoir qui manquèrent longtemps aux Austrasiens.

» Mais la lutte des deux royaumes ne tarda pas à éclater. Dès la fin du sixième siècle, elle existait sous les noms de Frédégonde et de Brunehaut : la rivalité de ces deux fameuses reines ne fut que l'effet et le symbole d'un débat plus général, du mouvement qui, après avoir jeté les Francs sur la Gaule, poussait la France germaine contre la France romaine. »

Les deux noms de *Frédégonde*, type le plus vrai du génie barbare, et de *Brunehaut*, personnification du génie romain aux prises avec la barbarie, résument en effet à eux seuls toute l'histoire de cette époque. Brunehaut, femme de Sigebert, était fille du roi des Visigoths d'Espagne; Frédégonde, née dans une condition obscure, mais très-remarquable par sa beauté, devint l'épouse du roi Chilpéric, après avoir fait assassiner Galsuinthe, femme de ce prince et sœur de Brunehaut. Ce crime fut le signal d'une guerre acharnée entre ces deux femmes, qui luttèrent entre elles de scélératesse et de perfidies. On compte au nombre des victimes de Frédégonde : deux reines, Audovère et Galsuinthe, premières femmes de Chilpéric; les enfants qu'il avait eus de ces deux femmes; ce prince lui même, assassiné par un des pages de la reine, dont il partageait peut-être les désordres; le roi Sigebert; l'évêque de Rouen, Prétextat, et une foule d'autres personnes de distinction. Plusieurs de ces meurtres furent imputés par le fils de Frédégonde, Clotaire II, à Brunehaut, lorsque la victoire lui eut livré cette reine, qui avait combattu sa rivale par les mêmes moyens que celle-ci employait contre elle. Il lui reprocha, devant l'armée constituée en cour de justice, d'avoir fait mourir dix rois Francs, deux maires du palais et un grand nombre d'illustres personnages. Mais elle

était coupable d'un crime plus grand que tous ceux-là aux yeux de l'aristocratie des deux royaumes : elle s'était efforcée de substituer à la monarchie aristocratique des Francs la royauté pure dont le modèle se retrouvait à la fois dans la Bible et dans les souvenirs de la domination impériale. De nombreuses exécutions avaient puni, mais sans l'abattre, la résistance obstinée des leudes. Aussi la victoire de Clotaire fut-elle le triomphe de l'aristocratie franque conjurée tout entière contre cette odieuse ennemie. Aucune voix ne s'éleva donc pour sa défense. Déclarée coupable, Brunehaut, fille, sœur, tante, nièce, mère, aïeule, bisaïeule de tant de rois, fut, par l'ordre de Clotaire II, attachée par les cheveux, par un bras et par une jambe, à la queue d'un cheval indompté, qui la mit en pièces (en 613). Frédégonde était morte tranquillement dans son lit (en 597 ou 598). Ces deux femmes, aussi décriées par leurs vices que par leurs crimes, se firent cependant remarquer aussi par de grandes qualités. Frédégonde gouverna avec tant d'habileté, que jamais il ne s'éleva la moindre sédition dans les états dont elle eut l'administration ; Brunehaut se signala plus d'une fois par son courage au milieu même des combats, et elle fit exécuter de grands travaux d'utilité publique, au nombre desquels il faut citer les belles chaussées qu'elle construisit ou répara et qui portent encore son nom.

Nous devons rappeler encore, comme un monument de la puissance de l'aristocratie à cette époque, le fameux *traité d'Andelot*, conclu (587) entre Gontran et Childebert, et dans lequel les leudes, quoique vaincus alors dans leur lutte contre la royauté, eurent le crédit de faire insérer une clause qui leur confirmait la position héréditaire des bénéfices dont ils étaient en possession.

**24. Clotaire II, seul roi** (613-628). —Thierri II, roi d'Austrasie et de Bourgogne, était mort quelques mois avant le supplice de Brunehaut, laissant quatre fils en bas âge ; le soin que prit Clotaire II de les envelopper dans la condamnation de leur bisaïeule lui assura la domination exclusive de tout l'empire des Francs, qui s'étendait à cette époque de l'Elbe aux Pyrénées. Il est à remarquer toutefois que cette vaste monarchie resta partagée en trois royaumes, ceux d'*Austrasie*, de *Neustrie* et de *Bourgogne*, qui conservèrent tous les trois leur administration indépendante. Elle était confiée, dans chaque royaume, à un *maire du palais*, officier dont l'existence politique était encore récente à cette époque, mais dont le pouvoir, toujours croissant depuis ce moment, devra bientôt fixer notre attention. Cette administration, toute distincte qu'elle était, ne put cependant suffire longtemps à la jalouse susceptibilité de l'aristocratie austrasienne, qui se voyait avec peine soumise à un roi de Neustrie. Il fallut que Clotaire donnât pour roi à l'Austrasie son fils aîné *Dagobert* (en 622), et qu'un traité conclu entre le roi de Neustrie et son fils (en 625) fixât de nouveau les limites des deux royaumes. —Nous ne trouvons d'ailleurs d'autre fait remarquable à signaler dans les dernières années du règne de Clotaire II que l'ordonnance promulguée par ce prince à Paris, en 614, sous le nom de *constitution perpétuelle*, et qui fut signée par soixante-dix-neuf évêques et par les représentants de l'aristocratie des trois royaumes réunis en concile. Cet édit avait pour but de porter remède à une partie des maux causés par les guerres civiles. On y remarque en outre, relativement à la nomination des évêques, à l'établissement des impôts et à l'administration de la justice, diverses clauses qui restreignaient d'une manière notable l'autorité royale.



**25. Dagobert I** (628-638).—Dagobert, déjà roi d'Austrasie depuis six ans, lorsque arriva la mort de son père, usa de sa puissance pour se faire reconnaître aussi dans les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, à l'exclusion de son frère *Caribert*. Néanmoins ce prince, proclamé roi par quelques-uns des leudes de Neustrie, finit par être reconnu comme tel par son frère lui-même, qui lui abandonna la partie occidentale de l'*Aquitaine*, où il régna jusqu'en 631. Dagobert, à peine monté sur le trône, parcourut toutes les provinces de ses trois royaumes, réprimant partout les violences des grands et rendant la justice avec un zèle et une impartialité qui lui ont fait donner par les historiens le titre de *Salomon des Francs*. Il sut aussi choisir de sages et habiles ministres, parmi lesquels on distingue : *Pépin le vieux* ou de *Landen*, maire du plais d'Austrasie, tige de la seconde race des rois de France, les évêques Caribert et Arnoul, saint Ouen, *saint Eloi* enfin, qui, par ses talents pour l'orfévrerie, parvint à la charge de monétaire ou trésorier du roi. Ce prélat, qui portait lui-même des ceintures d'or enrichies de pierreries, fit pour Dagobert un trône d'or massif. Ces richesses, alors assez communes à la cour des rois Francs, provenaient du commerce avec l'Orient, des guerres d'Italie dont les Francs

avaient rapporté de riches dépouilles, et malheureusement aussi des impôts sous le poids desquels gémissait le peuple. — Il paraît que l'industrieux saint Éloi n'était pas moins habile négociateur; car il détermina Judicaël, duc des Bretons, à venir faire sa soumission à Dagobert (en 636). — Ce prince n'entreprit d'ailleurs aucune guerre importante; il eut seulement à combattre (632-633) : les Slaves de la Germanie, gouvernés à cette époque par un marchand Franc, nommé Samon, qui les avait affranchis du joug des Avares établis dans l'Europe centrale depuis le milieu du sixième siècle, et (en 635) les Gascons, qui se révoltèrent sans succès en faveur des enfants de Caribert, exclus par Dagobert de la succession de leur père. L'aîné, nommé Childéric, avait pris le titre de roi (en 631); mais il mourut bientôt empoisonné, dit-on, par ordre de son oncle; le second, nommé Boggis, fut, à ce qu'assurent les historiens, la tige des ducs d'Aquitaine, qui continuèrent à gouverner cette province, lors même que les autres Mérovingiens eurent été renversés du trône par les Carolingiens.

La révision et la publication des lois des peuples soumis à la monarchie des Francs fut le plus grand service rendu à l'état par Dagobert, auquel on reproche d'ailleurs avec raison le désordre de ses mœurs, puisqu'on lui vit jusqu'à trois femmes à la fois. Il mourut à *Saint-Denis* (638), et fut inhumé dans l'église de cette abbaye, dont ses libéralités l'ont fait regarder comme le fondateur.

---



# CHAPITRE TROISIÈME.

## MAIRES DU PALAIS.

## CHUTE DE LA RACE DES MÉROVINGIENS.

### 26. TROISIÈME PARTAGE.

| *Rois d'Austrasie.* | *Roi de Neustrie et de Bourgogne.* |
|---|---|
| SIGEBERT II. 638-656 (1er février). | CLOVIS II. 638-656. |
| CHILDEBERT, fils du maire Grimoald. 656. | |

CLOVIS II, seul roi de toute la monarchie, 656.

Dès l'an 633, Dagobert avait dû imiter son père et donner satisfaction à l'esprit d'indépendance qui se développait de plus en plus dans l'Austrasie, en faisant couronner roi de ce pays son fils aîné *Sigebert*, âgé seulement de trois ans. Ce fut peut-être le souvenir de sa propre injustice à l'égard de son frère Caribert qui le détermina à faire de même proclamer roi de Neustrie et de Bourgogne *Clovis II*, son second fils, dès le moment de sa naissance (634). A la mort de leur père, les deux jeunes rois, âgés l'un de huit ans et l'autre de cinq, lui succédèrent sans opposition, sous la tutelle des maires du palais, Pépin, en Austrasie, et Æga, en Neustrie. A ces deux princes commence la longue suite de ces rois presque tous morts dans l'enfance ou dans l'adolescence, et que leur âge tint par conséquent, pour la plupart, nécessairement éloignés des affaires publiques : aussi devons-nous faire remarquer qu'on ne saurait avec justice appliquer le nom de *rois fainéants*, dont l'histoire les a tous flétris, qu'au bien petit nombre de ceux qui, parvenus à l'âge de régner par eux-mêmes, préférèrent à la gloire qu'ils auraient pu acquérir en gouvernant leurs peuples avec sagesse les indignes plaisirs dans lesquels les maires prenaient soin de les tenir plongés afin d'exercer le pouvoir à leur place.

**MAIRES DU PALAIS.**—C'est en effet de cette longue série de minorités que datent, avec l'affaiblissement de l'autorité